

PRÉFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

POLE DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE CONCERTATION PUBLIQUE

Troyes, le 05 mars 2020

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Certificat de dépôt

REÇU le 20 décembre 2019 du Syndic de copropriété Century 21 – LAIRE IMMOBILIER, dont le siège social est situé 64 boulevard Gambetta à TROYES (10000), et représentant les copropriétaires des immeubles sis aux 87, 89 et 91 rue de la Paix et 16 rue Saint-Antoine à TROYES :

– 1 exemplaire en version papier

- d'un courrier de demande de la reconnaissance du bénéfice des droits acquis sur le fondement de l'article L. 513-1 du code de l'environnement pour une installation de combustion située aux 87,89 et 91 rue de la Paix et 16 rue Saint-Antoine à TROYES appartenant à la rubrique n°2910 de la nomenclature des installations classées et disposant d'une puissance de 1 407 kW.

La délivrance du présent certificat ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à cette demande.

Pour le préfet et par délégation,
La chef de pôle



Agnès MIERZWA